

**UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT CARPEAUX**

**ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION**

**MARCHE NUMERO 2026BAIMS21CAR**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES**

**VENDREDI 10 JUILLET 2026 12H00**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	<b>UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE</b> Le Mont Houy 59313 VALENCIENNES Cedex 9 Tél : 03 27 51 11 25
<b>AMO :</b>	<b>ASCISTE INGENIERIE</b> 26 rue Louis Victor de Broglie 51 430 BEZANNES Tél : 03 26 61 06 80 contact@asciste.fr
<b>Maîtrise d'œuvre :</b>	<b>TRACE ARCHITECTES (mandataire)</b> 50 rue de la Vague – Le Wellice 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03 20 45 27 60

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Etendue de la consultation	3
1.3	Décomposition de la consultation	3
1.4	Nomenclature communautaire	3
1.5	Maîtrise d'œuvre	3
1.6	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	4
1.7	Contrôleur technique	4
1.8	Coordinateur SSI	4
<b>2</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution	4
2.2	Variante Facultatives ou Obligatoires	4
2.3	Délai de validité des offres	4
<b>3</b>	<b>CONTENU ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1.1	Contenu du Dossier de consultation	4
3.1.2	Remise du Dossier de Consultation	5
3.1.3	Modification du Dossier de Consultation	5
<b>4</b>	<b>PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
4.1	Documents à produire	5
4.1.1	Pièces de la candidature	5
4.1.2	Pièces de l'offre	6
<b>5</b>	<b>SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>6</b>
5.1	Critères de sélection des candidatures	6
5.2	Critères de sélection des offres	6
5.2.1	Valeur technique de l'offre	7
5.2.2	Valeur financière de l'offre	7
5.3	Négociations	8
<b>6</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE SOUS PLI</b>	<b>8</b>
6.1	<b>Date et heure limites de réception des offres</b>	<b>8</b>
6.2	Transmission des offres	8
6.3	Demande de renseignements	9
<b>7</b>	<b>VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b>	<b>9</b>

# 1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

## 1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne **une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (mission OPC)** dans le cadre du projet de restructuration du bâtiment Carpeaux sur le Campus du Mont-Houy à AULNOY-LEZ-VALENCIENNES.

**Cout travaux prévisionnel des travaux et Durée effective des travaux :**

TRANCHES MARCHÉ	COMPOSITION	COUT TRAVAUX €HT	DELAIS ETUDES	DELAIS TRAVAUX
<b>TRANCHE FERME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Rénovation énergétique du bâtiment y compris adaptation des fluides</li><li>☞ Désamiantage</li><li>☞ Restructuration de périmètres précis</li><li>☞ Excroissances pour hall</li><li>☞ Construction auvent</li></ul>	9 527 007,71 €	11 MOIS	16 MOIS période de préparation de 2 mois et plan de retrait d'1 mois compris
<b>TRANCHE OPTIONNELLE 01</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Restructuration des autres espaces non compris dans les périmètres définis</li><li>☞ Aménagement des espaces extérieurs</li></ul>	2 544 992,31 €	8 MOIS	11 MOIS période de préparation de 2 mois compris

**Démarrage des travaux :** mars 2027 (plan de retrait amiante)

## 1.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 & R L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

## 1.3 Décomposition de la consultation

La présente consultation n'est pas allotie au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

## 1.4 Nomenclature communautaire

Sans objet.

## 1.5 Maîtrise d'œuvre

Architecte mandataire et économie de la construction	Structure et Coordination Technique / CVP / Electricité-SSI	Acousticien	HQE & Thermique	Scénographie et Audiovisuel	Conception lumière
TRACE Architectes	TPFI	Pierre PASQUINI	ENERGELIO	KA NJU	SEUL SOLEIL

<b>Le Wellice</b> <b>50 rue de la Vague</b> <b>59650</b> <b>VILLENEUVE</b> <b>D'ASCQ</b>	<b>Immeuble The Edge</b> <b>2 ter rue Jean</b> <b>Jaurès</b> <b>59650</b> <b>VILLENEUVE</b> <b>D'ASCQ</b>	<b>242 boulevard</b> <b>Voltaire</b> <b>75011 PARIS</b>	<b>7 rue de</b> <b>l'Hôpital</b> <b>Militaire</b> <b>59800 LILLE</b>	<b>68 Boulevard</b> <b>Marcel Parraud</b> <b>13760 SAINT</b> <b>CANNAT</b>	<b>4 rue de</b> <b>Nantes</b> <b>75019</b> <b>NANTES</b>
--	--	---	---	---	---

## 1.6 Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Conformément à la réglementation définie par le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de protection de la santé, et à l'article L4532-2 du code du travail, une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est assurée dans le cadre de cette opération.

La mission de coordination sera assurée par le cabinet :

**SARL OSERBAT - Alain VERHEYE**  
**Tél 07 81 00 57 19**  
**oser.bat@orange.fr**

## 1.7 Contrôleur technique

La mission de contrôle technique sera assurée par le cabinet :

**PREVENTEC – Jonathan VITAUX**  
**jvitaux@preventec.fr**

## 1.8 Coordinateur SSI

La mission de Coordination SSI est assurée par la Maîtrise d'œuvre.

# 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## 2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

## 2.2 Variantes Facultatives ou Obligatoires

Aucune variante facultative n'est autorisée et aucune variante obligatoire (ex Option) n'est prévue.

## 2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

# 3 CONTENU ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

## 3.1.1 Contenu du Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A. P.) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (C.D.P.G.F.)

- Les annexes au C.C.T.P. (Planning MOE, Plan avec périmètre des Tranches, coupe, Façade, Axonométrie )

### **3.1.2 Remise du Dossier de Consultation :**

Le Dossier de Consultation des Concepteurs est disponible sur la plateforme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

### **3.1.3 Modification du Dossier de Consultation :**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **4.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **4.1.1 Pièces de la candidature :**

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle recommandé : formulaire DC1, dernière mise à jour) ;
- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles techniques et financières du candidat (modèle recommandé : formulaire DC2, dernière mise à jour) et plus particulièrement :
  - ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - ✓ Pour les cadres, indications relatives aux titres d'études, aux formations professionnelles et à l'expérience de management ou d'exécution d'opérations d'importance comparable à celle objet du présent marché.
  - ✓ Description des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité des prestations réalisées.
  - ✓ Références de moins de trois ans qui permettront de confirmer que le candidat dispose des capacités et compétences nécessaires pour réaliser l'opération objet du présent marché. Elles porteront de préférence sur la réalisation de **bâtiments d'importance équivalente avec des exigences comparables de délais de travaux**. Pour les 3 références les plus importantes, le candidat précisera sa mission et les moyens qu'il a mis en œuvre pour assurer la prestation (moyens propres, cotraitance, sous-traitance) et transmettra les coordonnées du maître d'ouvrage afin que des

vérifications puissent être réalisées si besoin.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du/des jugements prononcés à cet effet.

#### **4.1.2 Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes dûment complétées ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) ;
- Le mémoire technique du titulaire : document obligatoire et contractuel sur la base duquel sera jugée la valeur technique de l'offre.

## **5 SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

### **5.1 Critères de sélection des candidatures :**

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Les candidats devront présenter les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes à l'exécution des prestations prévues au marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Nota :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces dernières dans un délai minimal de 5 jours à compter de la demande. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

### **5.2 Critères de sélection des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### **5.2.1 Valeur technique de l'offre :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Ce critère noté sur 20 et pondéré à 60% sera apprécié au regard du mémoire technique qui devra détailler avec précision les points suivants :

- L'adéquation de l'organisation et de la composition de l'équipe au regard de l'importance de l'opération et des **délais à respecter**. L'équipe devra comporter au moins un titulaire et un suppléant disposant d'une **expérience de 5 ans au moins** pour la réalisation de missions d'OPC similaires pour des opérations d'importance comparable. Les CV des membres de l'équipe devront être particulièrement détaillés et pour 3 références citées de moins de 3 ans préciser les coordonnées des maitres d'ouvrage. (8 points)
- La cohérence du temps passé, en jours, et du nombre de réunions prévues, et la pertinence de la répartition des rôles de chaque intervenant appréciée sur la base du cadre de DPGF fourni qui devra impérativement être complété. **L'absence de ce document provoquerait la non-conformité de l'offre. Tous les postes devront être renseignés.** (8 points)
- Les **extraits de documents** joints en annexe permettant d'apprécier la qualité et la précision des prestations réalisées par le candidat (exemples de plannings, courriers de relance, bordereaux, outil de suivi et traçabilité documentaire) (4 points)

### **5.2.2 Valeur financière de l'offre :**

Ce critère sera pondéré à 40%. La note sur 20 relative au prix sera calculée selon la formule suivante :

$$\frac{M_{omd}}{M_{oc}} \times 40$$

où  $M_{\text{omd}}$  = montant de l'offre moins-disante

et  $M_{\text{oc}}$  = montant de l'offre considérée

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

### 5.3 Négociations

Sans négociation.

## 6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE SOUS PLI

### 6.1 Date et heure limites de réception des offres :

**VOIR PAGE DE GARDE**

### 6.2 Transmission des offres

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucun envoi papier ne sera accepté. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace complètement l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants:

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

**Le Mont Houy**

**Cellule Marchés Publics - bâtiment Froissart**

**59313 VALENCIENNES Cedex 9**

**Tél : 03 27 51 11 21**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

### **6.3 Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, quatre (4) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ces entreprises recevront une alerte sur l'adresse courriel enregistrée.

## **7 VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction éventuelle de recours :

**Tribunal Administratif de Lille**  
**CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire**  
**59000 Lille**  
**Téléphone : 03 59 54 23 42**  
**Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr**

Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.